



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante et unième session
Santiago, 2-9 décembre 2019**

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire
**Notification par les Parties non visées à l'annexe I
de la Convention
Rapport et mandat du Groupe consultatif d'experts**

Rapport du Groupe consultatif d'experts*

Résumé

Le présent rapport récapitule les progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2019. Il rend compte des travaux et des résultats des deux réunions que le Groupe consultatif d'experts a tenues en 2019. Au cours de ces réunions, le Groupe consultatif d'experts a abordé ses principaux domaines de travail pour 2019, examiné les progrès accomplis et évalué les principaux résultats de son programme de travail pour 2019 et les enseignements à en tirer.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes		3
I. Introduction	1–8	4
A. Mandat	1–5	4
B. Objet	6–7	4
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	8	5
II. Travaux des première et deuxième réunions du Groupe consultatif d’experts	9–11	5
III. Progrès réalisés par le Groupe consultatif d’experts dans l’exécution de son plan de travail pour 2019	12–62	5
A. Conseils et appui techniques	12–49	5
B. Collaboration et coopération	50–62	11
IV. Conclusions	63–68	13
Annexe		
Activités et calendrier de mise en œuvre dans le cadre du plan de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2019		15

Abréviations et acronymes

cadre de transparence renforcé	cadre de transparence renforcé prévu à l'article 13 de l'Accord de Paris
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GES	gaz à effet de serre
Groupe d'experts des PMA	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Initiative REDD-plus	réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-quatrième session, la Conférence des Parties (COP) a prorogé de huit ans le mandat du Groupe consultatif d'experts (anciennement Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention), soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026¹.

2. En outre, à sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Groupe consultatif d'experts concourrait à l'application de l'Accord de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour appuyer la mise en œuvre du cadre renforcé de transparence prévu à l'article 13 de l'Accord, notamment en :

a) Contribuant à la fourniture de conseils et d'un appui technique aux pays en développement parties, selon qu'il convient, notamment pour l'établissement et la présentation de leurs rapports biennaux sur la transparence, et à l'amélioration du processus de notification dans le temps ;

b) Donnant des avis techniques au secrétariat sur le programme de formation des équipes d'experts techniques mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 12 de la décision 18/CMA.1².

3. À sa vingt-quatrième session, la COP a décidé que, dans l'exercice de son mandat, le Groupe consultatif d'experts fonctionnerait conformément à la décision 19/CP.19 et à son annexe³. Elle a parallèlement prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa cinquantième session, d'examiner et de réviser le mandat du Groupe consultatif d'experts compte tenu des fonctions visées à l'annexe de la décision 19/CP.19, des rapports annuels du Groupe consultatif d'experts et du paragraphe 15 de la décision 18/CMA.1, en vue de recommander un projet de décision à la COP pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session.

4. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au Groupe consultatif d'experts de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités au SBI pour que celui-ci l'examine aux sessions qui se tiennent à l'occasion des sessions de la COP⁴.

5. À sa dix-neuvième session, la COP a aussi chargé le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant ses réunions et ateliers et en établissant des rapports à leur sujet pour examen par le SBI⁵.

B. Objet

6. Le présent rapport donne un aperçu général de l'exécution par le Groupe consultatif d'experts de son plan de travail pour 2019 et rend compte des travaux et des résultats de ses première et deuxième réunions, s'agissant des principaux résultats obtenus, des enseignements tirés et des problèmes rencontrés.

¹ Décision 11/CP.24, par. 1.

² Décision 18/CMA.1, par. 15.

³ Décision 11/CP.24, par. 2.

⁴ Décision 19/CP.19, par. 7.

⁵ Décision 19/CP.19, par. 9 a).

7. Deux autres rapports rendant compte des résultats des principales activités menées par le Groupe consultatif d'experts en 2019 ont aussi été établis pour examen par le SBI à sa cinquante et unième session :

a) Un rapport concernant les ateliers régionaux de formation pratique sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des GES (voir les paragraphes 12 à 17 ci-après)⁶ ;

b) Un rapport technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés et les besoins de renforcement des capacités en ce qui concerne l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés (voir les paragraphes 28 à 33 ci-après)⁷.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

8. Le SBI sera invité à examiner le rapport établi pour la session et à donner, le cas échéant, des directives au Groupe consultatif d'experts.

II. Travaux des première et deuxième réunions du Groupe consultatif d'experts

9. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa première réunion à Bonn (Allemagne) les 21 et 22 février 2019. Vingt membres y ont participé. M. Gervais Ludovic Itsoua Madzous (Congo) a été élu Président du Groupe consultatif d'experts et Arif Goheer (Pakistan), Rapporteur de celui-ci, l'un et l'autre pour un mandat d'un an. Le Groupe consultatif d'experts a révisé son règlement intérieur, faisant suite aux décisions 11/CP.24 et 18/CMA.1, et a élaboré son programme de travail pour 2019 (voir en annexe) en tenant compte des réussites obtenues et des enseignements tirés jusqu'à présent, ainsi que des résultats pertinents de la vingt-quatrième session de la COP et de la première session de la CMA.

10. Le Groupe consultatif d'experts a tenu sa deuxième réunion à Siem Reap (Cambodge) les 10 et 11 octobre 2019. Quinze membres y ont participé. Le Groupe consultatif d'experts a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2019, notamment les principales activités menées au cours de l'année, afin de mettre en évidence les principaux résultats obtenus, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés.

11. Les progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de ses activités prévues pour 2019 sont décrits en détail au chapitre III ci-après, y compris les modalités opérationnelles de certaines des principales activités.

III. Progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2019

A. Conseils et appui techniques

1. Ateliers de formation pratique sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre

12. Constatant que la disponibilité et la qualité des données restaient un problème pour la majorité des pays en développement parties, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'orienter ses activités de transmission de connaissances sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des GES, et d'organiser trois ateliers régionaux de formation pratique, comme suit :

⁶ FCCC/SBI/2019/18.

⁷ FCCC/TP/2019/4.

a) Pour la région Amérique latine et Caraïbes, à San Ignacio (Belize), du 15 au 17 juillet 2019, avec la participation de 25 experts nationaux (13 hommes et 12 femmes) de 22 pays ;

b) Pour l'Afrique, à Alger (Algérie), du 16 au 18 septembre 2019, avec la participation de 47 experts nationaux (34 hommes et 13 femmes) de 37 pays ;

c) Pour la région Asie-Pacifique et l'Europe de l'Est, à Siem Reap (Cambodge), du 7 au 9 octobre 2019, avec la participation de 34 personnes (21 hommes et 13 femmes) de 32 pays.

13. Les objectifs des ateliers étaient les suivants :

a) Renforcer les capacités techniques des experts nationaux des pays en développement parties intervenant dans l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des inventaires nationaux des GES afin d'institutionnaliser la gestion des données dans les dispositifs institutionnels nationaux ;

b) Promouvoir l'apprentissage mutuel par l'échange d'expériences et d'enseignements, des jeux de rôle simulant des obstacles rencontrés par les pays et imaginant des moyens de relever ces défis, et des exercices pratiques sur l'utilisation de techniques et d'outils particuliers de gestion des données.

14. Ces ateliers ont permis aux participants de travailler sur des études de cas concernant des pays lors d'exercices pratiques qui simulaient les situations rencontrées sur le terrain. Les participants ont apprécié les échanges approfondis qu'ils ont pu avoir avec leurs pairs, le Groupe consultatif d'experts et d'autres experts. Afin que les ateliers soient les plus interactifs possible, les participants ont pu se préparer en prenant part à un webinaire, en ayant accès aux supports de formation et en effectuant des travaux en amont.

15. De manière générale, les ateliers ont été constructifs en ce qu'ils ont :

a) Permis aux experts nationaux de bien connaître les processus et méthodes d'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des GES ;

b) Fourni aux experts nationaux d'une même région un cadre dans lequel partager leurs expériences et les enseignements tirés ;

c) Encouragé la création de réseaux entre les experts nationaux ;

d) Offert au Groupe consultatif d'experts une plateforme lui permettant de dialoguer avec les experts nationaux et de mieux appréhender les enseignements tirés et les acquis, ainsi que les obstacles et les difficultés rencontrés.

16. Les participants ont fait part de leur intention d'utiliser les supports de formation comme base pour former d'autres experts nationaux, améliorer les dispositifs institutionnels existants, maîtriser davantage l'élaboration d'inventaires de GES et améliorer le mandat des experts et consultants recrutés.

17. Un compte rendu détaillé de ces ateliers figure dans le document FCCC/SBI/2019/18.

2. Forum informel pilote du Groupe consultatif d'experts sur le soutien aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui

18. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'organiser un forum informel pilote (ci-après « le forum ») sur le soutien à la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants relevant de la Convention et à la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui (ci-après le « cadre de transparence renforcé »). Le forum visait à fournir un cadre informel aux principaux acteurs et aux autres parties prenantes chargés de faciliter les mécanismes de mesure, de notification et de vérification ou la transparence des mesures et de l'appui afin d'établir un dialogue axé sur la mise en œuvre pour satisfaire de manière ciblée aux besoins d'assistance technique des pays. Les objectifs étaient les suivants :

a) Faire mieux comprendre aux participants les principaux faits nouveaux relatifs à la Convention et à l'Accord de Paris en ce qui concerne la mesure, la notification et la vérification ainsi que le cadre de transparence renforcé, et ce qu'ils supposent pour les pays en développement parties ;

b) Faire mieux comprendre aux participants les obstacles, difficultés et besoins actuels et nouveaux des pays en développement parties en ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants et le passage au cadre de transparence renforcé ;

c) Donner un aperçu des possibilités d'appui offertes aux pays en développement parties pour la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants et le passage au cadre de transparence renforcé ;

d) Promouvoir la mise en réseau des pays en développement parties qui sollicitent un appui de la part d'organismes en mesure de le fournir ;

e) Faire office de principal canal permettant au Groupe consultatif d'experts de renforcer son dialogue avec les parties prenantes et de fournir une assistance technique et des conseils efficaces aux pays en développement parties.

19. Le premier forum s'est tenu à Bonn le 22 juin 2019, en marge de la cinquantième session des organes subsidiaires. Il comprenait deux réunions techniques, suivies d'une séance de questions et réponses. La première réunion a porté sur les difficultés et les besoins actuels et nouveaux des pays en développement parties en ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants et le passage au cadre de transparence renforcé. À la deuxième réunion, les participants ont examiné les possibilités d'appui offertes pour aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de transparence, et ont entamé un débat sur la manière dont la communauté internationale pouvait le mieux répondre aux besoins des pays en développement parties.

20. Le Groupe consultatif d'experts a élaboré un rapport de synthèse sur le forum⁸.

21. Le Groupe consultatif d'experts a décidé d'organiser le deuxième forum⁹ le 5 décembre 2019 en collaboration avec le Comité de Paris sur le renforcement des capacités dans le cadre de la plateforme de renforcement des capacités mise en place à la vingt-cinquième session de la COP. Cette manifestation aura pour objectif de souligner l'importance de l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires de GES dans les dispositifs institutionnels nationaux et de présenter les enseignements tirés et les données d'expérience obtenues.

3. Boîte à outils sur les dispositifs institutionnels visant à soutenir les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et la transparence des mesures et de l'appui

22. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'élaborer, à l'intention des pays en développement parties, une boîte à outils sur les dispositifs institutionnels afin de soutenir les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui.

23. Cette boîte à outils comprendra trois ressources importantes : 1) un document d'orientation ; 2) un recueil des données d'expérience et des enseignements tirés partagés par les pays, sous la forme d'entretiens vidéo et écrits ; et 3) une compilation de références à d'autres ressources techniques pertinentes figurant sur le portail « MRV/Transparency helpdesk » dédié aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé¹⁰.

24. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a pris note des renseignements actualisés présentés par le secrétariat concernant les progrès réalisés dans l'élaboration de la boîte à outils. L'objectif est de faire en sorte que cet instrument soit

⁸ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/fr/node/195722>.

⁹ Des renseignements détaillés sur le forum seront disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/fr/node/200823>.

¹⁰ <https://www4.unfccc.int/sites/transparency/Pages/home.aspx>.

accessible aux pays en développement parties, dans la mesure du possible, d'ici la vingt-cinquième session de la COP.

4. Guide technique pour la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé

25. Comme suite au mandat qui lui a été confié par la CMA à sa première session (voir le paragraphe 2 a) ci-dessus), le Groupe consultatif d'experts a décidé à sa première réunion d'élaborer, avec l'aide du secrétariat, un guide technique pour la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé. L'objectif de ce guide est de faire mieux comprendre aux pays en développement parties le cadre et ses modalités, procédures et lignes directrices afin qu'ils puissent examiner comment améliorer leurs dispositions actuelles en matière de notification et commencer à planifier leurs besoins en matière de mise en œuvre pour les prochaines notifications. Ce guide est destiné aux experts et aux spécialistes des pays en développement parties qui participeront à l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés de leur pays et à la planification de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, notamment à l'élaboration et à la présentation des rapports biennaux au titre de la transparence et des rapports nationaux d'inventaire.

26. Le Groupe consultatif d'experts estimait qu'un tel guide devait être un document « vivant » qui serait régulièrement mis à jour pour tenir compte des faits nouveaux survenant dans le cadre de la COP et de la CMA, en particulier pour rendre compte des résultats des négociations au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur les modes de présentation et le plan général du rapport biennal au titre de la transparence, et pour actualiser d'autres données et informations selon que de besoin.

27. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné le premier avant-projet de guide technique élaboré par le secrétariat et a décidé de le revoir et d'y apporter la dernière main, dans la mesure du possible, d'ici la vingt-cinquième session de la COP.

5. Évaluation des lacunes et des besoins pour la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence renforcé

28. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'intensifier ses travaux relatifs à l'évaluation des besoins et des lacunes afin de produire des informations et des données analytiques qui lui permettraient de mieux comprendre les besoins nouveaux des pays en développement parties en ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants relevant de la Convention et la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé. Il est essentiel d'effectuer cette évaluation afin que le soutien technique et l'appui au renforcement des capacités soient conçus et fournis de façon à répondre aux besoins sur le terrain.

29. Le Groupe consultatif d'experts a entrepris cette évaluation dans le but de réunir des informations sur les besoins et les lacunes qui existent au niveau national en lien avec le processus de mesure, de notification et de vérification et le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui. Il tient à jour ces informations en s'appuyant sur diverses sources, telles que les rapports nationaux soumis par les pays en développement parties, les rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés et les informations obtenues via l'enquête en ligne qu'il a réalisée (voir le paragraphe 30 ci-après), à l'occasion des ateliers de formation en présentiel et d'autres manifestations qu'il a organisés, et dans le cadre d'évaluations similaires menées à cet égard par d'autres partenaires.

30. Dans ce contexte, le Groupe consultatif d'experts a mené une enquête en ligne pour recueillir des informations actualisées auprès des pays en développement parties sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification existants et de la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé, notamment les dispositifs institutionnels mis en place au niveau national. Il souhaitait également obtenir des renseignements sur les problèmes ou obstacles rencontrés et les enseignements tirés à ce sujet, ainsi que les besoins en matière de renforcement des

capacités. Il a décidé de réaliser une enquête chaque année et de se fonder sur les résultats obtenus pour élaborer son plan de travail pour l'année suivante.

31. En outre, le Groupe consultatif d'experts a établi un document technique¹¹ dans lequel ont été rassemblées et résumées les informations disponibles sur les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et de la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé.

32. Le Groupe consultatif d'experts était conscient des obstacles et des difficultés que continuaient de rencontrer les pays en développement parties dans l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. Il s'agit notamment d'un manque de capacités techniques pour comprendre et appliquer les méthodes et les outils disponibles, d'un manque de capacités institutionnelles pour retenir les compétences et les connaissances acquises dans le cadre des formations, et de l'absence de méthodes relatives à la collecte et à la gestion des données et à la réalisation d'évaluations, ou de l'inadéquation des méthodes existantes. En outre, le Groupe consultatif d'experts a pris note des principaux besoins de renforcement des capacités formulés par les pays en développement parties, notamment en matière de formation et d'orientations visant à renforcer les capacités techniques des experts et des institutions en lien avec les thèmes traités dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés. Le Groupe consultatif d'experts a fait observer qu'étoffer les informations figurant dans les rapports biennaux actualisés et les communications nationales permettrait de renforcer les capacités techniques et ainsi d'améliorer les notifications présentées à l'avenir.

33. Selon les résultats de l'enquête, 21 % des répondants ont dit avoir des connaissances limitées sur les modalités, les procédures et les lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé, tandis que 55 % ont indiqué qu'ils étaient au fait de ces éléments, mais qu'ils auraient besoin de davantage d'orientations et d'informations plus détaillées pour définir leurs besoins relatifs à l'application du cadre de transparence renforcé. Le Groupe consultatif d'experts a estimé que c'était là un domaine sur lequel il devrait se pencher lorsqu'il planifierait ses travaux.

6. Autres éléments du plan de travail pour 2019

a) Cours en ligne

34. Les cours en ligne du Groupe consultatif d'experts sont hébergés sur le système de gestion de la formation du secrétariat¹² et portent sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et les inventaires nationaux de GES.

35. Au 8 août 2019, 235 participants s'étaient inscrits aux cours en ligne.

36. L'existence de cours en ligne a été portée à la connaissance d'un large public par des annonces lors de webinaires et dans le cadre de la communication menée par le secrétariat au nom du Groupe consultatif d'experts.

b) Communication et information

37. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts a étudié les divers moyens de communication et d'information utilisés pour s'adresser à son public cible, notamment son site Web, les médias sociaux, sa plateforme interactive en ligne et le courrier électronique. Il a souligné la nécessité de mieux faire connaître son plan de travail pour 2019, les procédures et les lignes directrices associées aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification destinés aux pays en développement parties et, à l'issue de la vingt-quatrième session de la COP, les modalités, procédures et lignes directrices plus particulièrement associées au cadre de transparence renforcé. Dans ce contexte, il a décidé de renforcer ses activités de communication en :

¹¹ FCCC/TP/2019/4.

¹² Disponible à l'adresse <https://climate.csod.com/client/climate/default.aspx>.

- a) Changeant le nom de sa plateforme « e-Network », désormais appelée « MRV/Transparency helpdesk » (voir le paragraphe 38 ci-dessous) ;
 - b) Établissant des supports d'information pour l'aider à présenter sa documentation technique ;
 - c) Invitant des experts et d'autres acteurs à participer à ses activités ;
 - d) Continuant d'utiliser les médias sociaux pour diffuser l'information.
- c) *Plateforme interactive en ligne*

38. Pour diffuser un plus large éventail d'informations aux pays en développement parties et les aider ainsi à mettre en place les mécanismes de mesure, de notification et de vérification ainsi que le cadre de transparence renforcé, le Groupe consultatif d'experts a mis au point un portail en ligne appelé « e-Network ». À sa première réunion, il a décidé de changer le nom de ce portail, désormais appelé « MRV/Transparency helpdesk », et de le rendre plus convivial. Le portail permet aux utilisateurs d'accéder aux renseignements pertinents concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, de consulter une base de données d'experts, de poser des questions au Groupe consultatif et de participer à des forums de discussion en ligne. Au 8 août 2019, il avait été consulté par plus de 13 000 utilisateurs et comptait en moyenne 70 visites par jour.

39. Le Groupe consultatif d'experts encourage les experts nationaux et les autres parties prenantes associées à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés à utiliser le portail.

- d) *Coordonnateurs régionaux sur les besoins, les lacunes et les services d'appui*

40. À sa première réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé de nommer certains de ses membres en qualité de coordonnateurs régionaux pour l'aider à mieux cerner les besoins, les lacunes et les services d'appui disponibles en vue de la présentation des rapports régionaux, et pour améliorer les activités de sensibilisation qu'il mène sur le terrain. Il a approuvé le rôle et les responsabilités des coordonnateurs régionaux et certains membres se sont autodésignés représentants de certaines régions.

41. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a étudié les moyens de renforcer le rôle des coordonnateurs régionaux. Il a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'attribuer des régions particulières aux membres, mais qu'en revanche tous les membres assumeront le rôle de coordonnateur régional du Groupe consultatif d'experts.

- e) *Mobilisation d'un appui sur mesure au niveau national*

42. Le Groupe consultatif d'experts n'a reçu de la part des pays aucune demande d'appui au niveau national.

7. Appui à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

- a) *Conseils périodiques sur la composition des équipes d'experts techniques*

43. Conformément à son mandat, le Groupe consultatif d'experts conseille périodiquement le secrétariat sur la sélection des membres des équipes d'experts techniques. Le secrétariat est chargé de lui rendre compte de la composition des équipes d'experts techniques chaque semestre¹³.

44. En juin 2019, le secrétariat avait organisé 11 cycles d'analyse technique de rapports biennaux actualisés. Les équipes d'experts techniques étaient composées conformément aux critères de sélection définis à l'annexe de la décision 20/CP.19. Le secrétariat a aussi tenu compte des avis du Groupe consultatif d'experts pour composer les équipes.

45. À ses première et deuxième réunions, le Groupe consultatif d'experts a pris note du rapport du secrétariat sur la composition des équipes d'experts techniques.

¹³ Décision 20/CP.19, annexe, par. 2.

b) *Point sur la mise en œuvre du programme de formation du Groupe consultatif d'experts à l'intention des équipes d'experts techniques*

46. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties a adopté la composition, les modalités et les procédures de l'équipe d'experts techniques participant au processus de consultations et d'analyses internationales. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports de formation les plus récents dont il dispose¹⁴. Comme il en a été chargé et conformément à son plan de travail, le Groupe consultatif d'experts a établi un programme de formation en 2014-2015.

47. Le programme de formation du Groupe consultatif d'experts à l'intention des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés a été lancé en avril 2015 et converti en programme de formation en ligne¹⁵ en juin 2015. Depuis lors, les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les Parties non visées à l'annexe I ont proposé le programme aux experts inscrits au fichier d'experts de la Convention. Les neuvième et dixième cycles du programme de formation ont été proposés en 2019. Cinquante-cinq experts (39 de Parties non visées à l'annexe I et 16 de Parties visées à l'annexe I) ont réussi une ou plusieurs épreuves du neuvième cycle¹⁶. Au total, 289 experts ont été autorisés à faire partie des équipes d'experts techniques.

8. Évaluation technique des communications des Parties sur leurs niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés

48. Conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision 13/CP.19, un membre du Groupe consultatif d'experts a participé en qualité d'observateur à l'évaluation technique des communications des Parties sur leurs niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés, qui s'est tenue à Bonn du 18 au 22 mars 2019.

49. À la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts, le membre qui avait participé à l'évaluation technique en qualité d'observateur a rendu un rapport, dans lequel il jugeait nécessaire de renforcer les capacités afin d'harmoniser les processus d'établissement des niveaux d'émission de référence pour les forêts et des niveaux de référence pour les forêts et les processus d'établissement des inventaires nationaux de GES. Soulignant qu'il était important de se pencher sur ce problème, le Groupe consultatif d'experts est convenu d'étudier la possibilité de collaborer avec les partenaires concernés, par exemple l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts.

B. Collaboration et coopération

1. Organes constitués et groupes d'experts

a) *Groupe d'experts des pays les moins avancés*

50. À ses première et deuxième réunions, le Groupe consultatif d'experts a pris note de la décision 11/CMA.1, les invitant, lui et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), conformément à leurs mandats et selon qu'il convenait, tout en veillant à l'efficacité et à la cohérence, à collaborer dans le domaine de la formation à l'évaluation de la vulnérabilité et d'autres aspects de l'adaptation. Il a estimé que le membre qui faisait également partie du Groupe d'experts des PMA pourrait faciliter les discussions sur les possibilités de collaboration avec ce dernier.

¹⁴ Décision 20/CP.19, par. 1 et 4.

¹⁵ <https://unfccc.int/fr/node/11774>.

¹⁶ Le dixième cycle du programme de formation a été lancé le 14 octobre 2018, la période d'évaluation devant se tenir du 25 au 29 novembre 2019.

51. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a décidé de poursuivre le dialogue avec le Groupe d'experts des PMA en 2019 afin d'étudier les possibilités de collaboration.

b) *Comité de Paris sur le renforcement des capacités*

52. Le Groupe consultatif d'experts a participé en qualité d'observateur à la troisième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui s'est tenue à Bonn du 20 au 22 juin 2019¹⁷. Il a pris part au dialogue visant à améliorer la cohérence et la coordination dans le domaine du renforcement des capacités relevant ou non de la Convention. Le Groupe consultatif d'experts a mis en avant les enseignements et les pratiques optimales tirés de son expérience et des travaux menés avec d'autres organes conventionnels et mécanismes concernant le thème de l'amélioration de la cohérence et de la coordination. Il a présenté des idées précises sur la façon dont le Comité de Paris pourrait améliorer ces deux aspects des activités de renforcement des capacités relevant de la Convention. Il a également fait part de ses vues et observations sur le document de réflexion consacré à l'analyse des lacunes observées dans la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités des organes constitués et des mécanismes concernés relevant de la Convention. Le représentant a également déclaré que le Groupe consultatif d'experts était disposé à collaborer avec le Comité de Paris pour étudier des possibilités de synergie et mener une action complémentaire.

53. Le Groupe consultatif d'experts a également contribué à l'enquête du Comité de Paris sur la cohérence et la coordination du renforcement des capacités relevant de la Convention.

54. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a pris note des conclusions du débat qui a eu lieu à la réunion du Comité de Paris et décidé de poursuivre sa collaboration avec celui-ci. Il est convenu d'organiser son deuxième forum informel pilote sur la Journée de la transparence dans le cadre de de la plateforme de renforcement des capacités mise en place à la vingt-cinquième session de la COP (voir le paragraphe 21 ci-dessus).

c) *Comité permanent du financement*

55. Le Groupe consultatif d'experts a salué l'initiative du Comité permanent du financement par laquelle celui-ci lui a communiqué son plan de travail.

d) *Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones*

56. Le Président du Groupe consultatif d'experts a participé à un dialogue informel entre des représentants des organes constitués et de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, qui s'est tenu le 18 juin 2019 à Bonn et avait pour objectif de renforcer la cohérence de l'action menée au titre de la Plateforme, en application de la Convention.

57. Le Président du Groupe consultatif d'experts a fourni des renseignements sur les activités du Groupe et sur les possibilités de collaboration avec la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

58. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a pris note du rapport sur la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et décidé de collaborer avec celle-ci. Il a également accepté de participer au prochain dialogue entre les organes constitués, qui aura lieu à la vingt-cinquième session de la COP.

e) *Programme de travail de Nairobi*

59. À sa deuxième réunion, le Groupe consultatif d'experts a pris note des informations sur le mandat¹⁸ du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/paris-committee-on-capacity-building>.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2019/2, par. 25.

climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et sur les activités menées à ce titre. Il a indiqué que le programme de travail de Nairobi lui offrait l'occasion de diffuser ses connaissances et informations techniques à un public plus large, et a convenu d'examiner la possibilité d'une collaboration avec le programme.

2. Organisations intergouvernementales

a) *Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I*

60. Aux première et deuxième réunions du Groupe consultatif d'experts, les membres du Groupe représentant le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont fait le point sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I.

b) *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*

61. Aux première et deuxième réunions du Groupe consultatif d'experts, les membres du Groupe représentant le Groupe d'appui technique du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont fait un point sur les travaux de ce dernier.

c) *Autres organisations et institutions régionales*

62. À ses première et deuxième réunions, le Groupe consultatif d'experts a étudié les possibilités de collaboration avec des organisations et institutions régionales. Il a pris note de l'intérêt manifesté par Alliance for Global Water Adaptation, l'Institut asiatique de technologie, IHE Delft Institute for Water Education et l'Université de l'Oregon pour ce qui est de collaborer à une formation professionnelle à court terme consacrée à l'établissement de rapports sur les mesures d'adaptation. Il a également pris note de l'intérêt exprimé par le Partenariat PNUE-Université technique du Danemark et Council on Energy, Environment and Water, qui sont disposés à travailler avec lui pour mieux comprendre les besoins et les lacunes qui existent dans le domaine du renforcement des capacités des pays en développement parties, en ce qui concerne la mise en œuvre des mécanismes de mesure, de notification et de vérification relevant de la Convention et la préparation de l'application au cadre de transparence renforcé.

IV. Conclusions

63. Dans l'ensemble, le Groupe consultatif d'experts a mené à bien les activités prévues dans son programme de travail pour 2019, ce qui lui a permis d'obtenir les résultats ci-dessous :

a) Formation de 106 experts nationaux dans le cadre de trois ateliers régionaux de formation pratique et de webinaires préalables sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre ;

b) Maintien du programme de formation des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;

c) Élaboration et diffusion de ressources de formation en ligne et d'autres outils techniques associés au cadre de transparence renforcé et au programme d'apprentissage en ligne sur les communications nationales ;

d) Contribution à une meilleure connaissance des activités du Groupe consultatif d'experts par les parties prenantes qui s'emploient activement à apporter un appui aux pays en développement parties en ce qui concerne les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et le cadre de transparence renforcé, notamment des organismes bilatéraux et multilatéraux, au moyen de manifestations spéciales organisées en

marge des conférences sur les changements climatiques, du site Web et de la plateforme interactive en ligne ;

e) Réalisation de travaux d'analyse ciblés, tels que le recensement et la synthèse des problèmes, des contraintes, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités concernant l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

64. Constatant les efforts supplémentaires que doivent déployer les pays en développement parties pour établir leurs rapports biennaux sur la transparence, le Groupe consultatif d'experts a convenu qu'il devait renforcer sa collaboration avec les organes constitués et les groupes d'experts, ainsi qu'avec les organisations régionales.

65. Des pays en développement parties continuent de solliciter le renforcement de leurs capacités à disposer de données exactes et fiables. Compte tenu du retour d'information des participants aux ateliers régionaux du Groupe consultatif d'experts, un appui technique approfondi, sous des formes très diverses, continue de faire défaut. Il s'agit notamment de donner des orientations pour la mise en place du cadre de transparence renforcé, pour la compréhension des méthodes d'assurance et du contrôle de la qualité ainsi que de l'archivage et du suivi des inventaires de gaz à effet de serre et pour la résolution des problèmes relatifs au manque de données dans le système de gestion des séries chronologiques. Il s'agit aussi de donner des orientations pour la communication de l'obligation de présenter des rapports, en application de la Convention et de l'Accord de Paris, à un public plus large afin de susciter son adhésion et sa collaboration en vue de l'établissement desdits rapports et pour la diffusion des méthodes à mettre en œuvre pour renforcer la participation des parties prenantes à la collecte et à la présentation des données, de sorte à mobiliser les soutiens et encourager la coopération.

66. L'enquête en ligne réalisée par le Groupe consultatif d'experts (voir le paragraphe 30 ci-dessus) sur les lacunes et les besoins a également montré que les pays en développement parties avaient besoin qu'on les oriente davantage et qu'on leur fournisse des informations détaillées afin qu'ils puissent déterminer ce qui leur manque pour mettre en place le cadre de transparence renforcé.

67. Le Groupe consultatif d'experts a relevé que le fait d'étoffer les informations figurant dans les rapports biennaux actualisés et les communications nationales pouvait renforcer les capacités techniques dans le temps et ainsi améliorer les notifications présentées à l'avenir. Par conséquent, à l'heure où les pays en développement parties continuent de mettre en œuvre les mécanismes de mesure, de notification et de vérification relevant de la Convention et commencent à préparer l'application du cadre de transparence renforcé, le Groupe consultatif d'experts et d'autres organisations internationales qui s'emploient à soutenir ces pays ont un rôle important à jouer pour faire en sorte qu'ils disposent, en temps voulu, du conseil et de l'appui techniques ciblés dont ils ont besoin. Dans le même temps, les pays en développement parties doivent veiller à ce que les services de conseil et d'appui techniques dont ils bénéficient soient ensuite utilisés de la manière la plus efficace et continue possible, notamment en recherchant les experts les mieux adaptés aux formations, en favorisant la diffusion des connaissances et des supports auprès d'autres experts nationaux et en mettant en place les mesures nécessaires pour retenir les connaissances et encourager le renforcement des capacités.

68. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Parties qui ont versé une contribution financière, ce qui lui a permis de mener à bien son plan de travail en temps voulu et de manière efficace.

Annexe

Activités et calendrier de mise en œuvre dans le cadre du plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2019

Activité	Calendrier de mise en œuvre											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Questions touchant plusieurs domaines												
1. Évaluation des lacunes et des besoins des mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et du cadre de transparence renforcé :												
a. Enquête en ligne			X	X	X	X	X					
b. Actualisation et suivi des données sur les lacunes et les besoins			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
c. Collaboration avec les partenaires concernés afin de mettre en commun les informations			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2. Amélioration de l'accès aux services d'appui aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et au cadre de transparence renforcé :												
a. Nomination de membres en qualité de coordonnateurs régionaux			X									
b. Organisation par le Groupe consultatif d'experts d'un forum informel sur les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et le cadre de transparence renforcé						X						X
c. Recueil d'informations sur l'appui et les initiatives			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
d. Recensement des centres régionaux de recherche ^a et collaboration avec ceux-ci			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3. Technologies de l'information – outils d'appui informatique :												
a. Création, dans la salle virtuelle du Groupe consultatif d'experts, d'une section dévolue au recueil d'informations sur les lacunes, les besoins et les services d'appui			X	X	X							
b. Amélioration des pages Web du Groupe consultatif d'experts et du portail MRV/Transparency helpdesk			X	X	X							

Activité	Calendrier de mise en œuvre											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
4. Communication et information, y compris mise à jour du site Web et utilisation des médias sociaux		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Diffusion des connaissances												
5. Ateliers régionaux de formation pratique sur l'institutionnalisation de la gestion des données pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre :												
a. Amérique latine et Caraïbes							X					
b. Afrique								X				
c. Asie-Pacifique et Europe de l'Est									X			
6. Webinaires avant et après les ateliers régionaux de formation pratique :												
a. Amérique latine et Caraïbes							X					
b. Afrique								X				
c. Asie-Pacifique et Europe de l'Est									X			
7. Mobilisation d'un appui sur mesure, à la demande du pays concerné, éventuellement au travers de réseaux ou de partenaires régionaux												
8. Formation d'experts à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés		X	X	X						X	X	
Supports de connaissances												
9. Formation en ligne continue sur l'élaboration des communications nationales			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
10. Établissement et diffusion d'un guide pratique de mise en œuvre des modalités, procédures et lignes directrices applicables au cadre de transparence renforcé			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
11. Élaboration et diffusion d'outils permettant aux dispositifs institutionnels d'appuyer les mécanismes de mesure, de notification et de vérification, et le cadre transparence renforcé			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
12. Recensement des domaines se prêtant à une collaboration avec le Groupe d'experts des PMA ou le Comité de l'adaptation en ce qui concerne la notification des mesures d'adaptation										X		

Activité	Calendrier de mise en œuvre											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Autres												
13. Réunion du Groupe consultatif d'experts		X								X		
14. Évaluation technique des niveaux de référence pour les forêts (initiative REDD-plus)				X								
15. Analyse technique des rapports biennaux actualisés			X		X			X				
16. Manifestation parallèle du Groupe consultatif d'experts						X						X
17. Examen du rapport technique périodique sur la composition de l'équipe d'experts techniques, selon qu'il convient		X								X		

^a Cette collaboration a notamment pour objectif d'encourager les centres à assurer la formation des formateurs et à jouer le rôle d'ambassadeurs.